## Ordonnance sur les amendes d'ordres (Etat au 1<sup>er</sup> février 2021)

Extrait de la liste des amendes d'ordre.

## XIII.loi fédérale du 21 juin1991 sur la pêche (LFSP)

100frs 13001 Pêcher des poissons ou écrevisses pendant les périodes de protection

(art 17,al.1,let a, et al.3,LFSP,art 1,al.1 et 4,OFLFP)

13002 Ne pas respecter la longueur minimale des poissons ou des écrevisses pêchés 100frs

(art 17,al.1,let a, et al.3,LFSP,art 2,,al.1 et 4,OFLFP)

13003 Ne pas respecter les interdictions de capture

(art 17,al.1,let a, et al.3,LFSP,art 2a, OFLFP)

### VII. Loi fédérale du 3 octobre 1975 sur la navigation intérieure (LNI)

50frs 7302.1 Ne pas porter le ballon blanc prescrit pendant la pêche

(art.40,al.1,LNI,art.31al.2,ONI)

7302.3 Porter le ballon en dehors de la pêche

50frs

150frs

(art.40,al.1,LNI,art.31al.2,ONI)

#### Remarques:

Loi sur les amendes d'ordre

#### Art.5 Concours d'infractions

- 1.Lorsqu'une personne commet, par un ou plusieurs actes simultanés, plusieurs contraventions auxquelles la procédure de l'amende d'ordre s'appliques, les montants des amendes correspondantes son additionnés et une amende globale est infligée.
- 2. Si le montant escompté de l'amende globale excède 600frs toutes les infractions sont jugées dans la procédure pénale ordinaire

## Procédure pénale ordinaire

Rapport à l'autorité compétente propre à chaque canton selon le lieu de l'infraction.

## Exemples d'infractions ne déroulant pas d'une amende d'ordre mais d'une dénonciation à l'autorité compétente

- -pêche sans permis (individuel ou Hôte)
- -ne pas inscrire ses prises selon les directives du règlement sur la pêche
- -capturer plus de poissons autorisés
- -ne pas pouvoir présenter son permis et carnet de pêche lors du contrôle

# Règlement de pêche et tailles minimales 2022

		_	
Poissons	Tailes minimales Captures max.	Période de pêche	Descriptions
Truite	45 cm PJ= <b>5 truites</b> PA= <b>30 truites</b>	Pêche du 16 Janvier au 23 Octobre	Truite de lac
Brochet	45 cm PJ= <b>7 brochets</b> PA= <b>100 brochets</b>	Du 1 Janvier au 31 Mars et du 21 Avril au 31 Décembre	
Omble chevalier	30 cm  PJ= 2 ombles chevalier  PA= 10 ombles Chevalier	Pêche du 16 Janvier au 23 Octobre	Omble chevalier
Bondelle	25 cm PJ= <b>10corégones</b>	Du 1 <sup>er</sup> Mars au 14 Octobre	Bondelle
Palée	25 cm	Du 1 <sup>er</sup> Mars au 14 Octobre	Pakie
Silure	50 cm	Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 14 Mai et du 16 Juin au 31 Décembre	Silure
Perche	15 cm PJ= <b>80perches</b> PA= <b>1800perches</b>	Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 14 Avril et du 1 Juin au 31 Décembre	First

Heures de fermeture d'été de 22h à 5h / Hiver de 19h à 6h PJ= prises journalière

Pa= prises annuelles

Seul le règlement d'exécution du concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel 2022,2023,2024 fait foi.